Image not found or type unknown

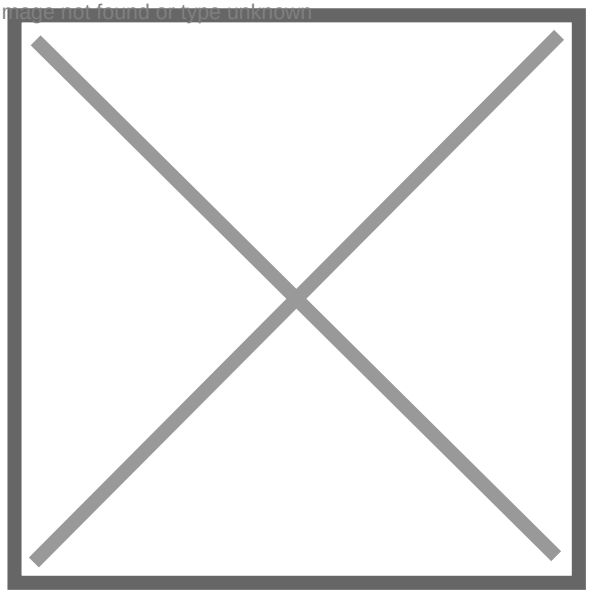

Appel d'un jugement du juge des affaires familiales

Par **dafulus_old**, le **10/12/2007** à **10:10**

Je viens de passer devant le JAF suite à une requete de mon ex mari concernant les droits d'herbegement et de visite de mon fils.

Droit d'hergement que je lui refuse du fait de la que mon ex mari ne lui donne pas son traitement medicale. (mon fils soufre d'une psychose).

Suite à l'audience la juge est prete à lui redonner son droit d'herbegement, justifiant que la non prise du medicament etait moins importante que le fait de voir son pere.

Le jugement a ete mis en deliberé au 21 decembre.

Si je fait appel de ce jugement, celui ci sera t'il suspendu dans l'attente d'une nouvelle audience?

Est ce que ce sera le meme juge qui instruira l'affaire?

D'avance merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés